

AVIS.

Vu le grand nombre d'Abonnés que nous recevons tous les jours, nous prions les personnes auxquelles nous avons adressé les premiers numéros de notre journal, et qui ne désirent pas s'abonner, de nous les faire parvenir afin de nous mettre en moyen de compléter les liasses de nos souscripteurs. L'affluence des abonnés venus après l'apparition du second numéro a dépassé nos espérances, et par suite le tirage de ce numéro a été épuisé avant que tous les autres aient été servis. Nous regarderons comme abonnés ceux qui n'auraient pas fait le renvoi de notre feuille.



DEPARTEMENT

DES

Terres de la Couronne,

QUEBEC, 21 Novembre 1861.

Des indices de l'existence de

MINE de CUIVRE

ET AUTRES MINÉRAUX

Ayant été découverts sur le lot No. 21 du premier rang nord des Townships de Garby et les Nos. 9 et 10 du onzième rang de Wolfstown dans le comté de Wolfe; avis est présent donné, que le

15e jour de JANVIER prochain, A MIDI,

ces lots seront vendus par encan public, au plus haut et dernier enchérisseur, par l'Agent Local des Terres de la Couronne,

J. T. LEBEL, Ecuyer,

à son bureau dans le village de Wotton.

Le prix d'achat devra être payé dans le cours d'une heure après l'adjudication, à défaut de quoi le lot sera de nouveau mis à l'enchère. L'acquéreur devra aussi payer pour toutes améliorations utiles qui peuvent se trouver aujourd'hui sur les lots et dont la valeur sera fixée par l'Agent local. Des Lettres Patentes seront émises en faveur de l'acquéreur sur paiement du prix d'achat, et de la valeur des améliorations.

ANDREW RUSSELL,
Assist.-Commissaire.

16 décembre 1861.



DEPARTEMENT

DES

Terres de la Couronne:

Branche des BIENS DES JESUITES et du DOMAINE de la COU- RONNE,

QUEBEC, 30 Novembre 1861.

LES FORGES ST. MAURICE ayant été acquises par la Couronne, du Shérif, le 22 du mois dernier, AVIS est par le présent donné qu'elles seront mises à l'ENCHÈRE le

QUINZE JANVIER PROCHAIN,

au bureau du Surintendant des Travaux sur le St. Maurice, Trois-Rivières,

A DIX heures A. M.

CONDITIONS:

Un quart comptant, et la balance en trois versements annuels, avec intérêt. Prix de départ, £1,900.

L'acheteur, au moment de l'adjudication, devra payer £25, en sus du prix d'achat, pour couvrir les dépenses de la vente.

Pour plus amples détails, s'adresser à ce Bureau.

ANDREW RUSSELL,

Assist. Com. des Terres de la Couronne.
16 décembre 1861.



BOIS

SUR LES

Réserves DES Sauvages.

AVIS est par le présent donné que ceux qui coupent du Bois d'aucune espèce sur les Réserves des Sauvages, ou qui achètent des particuliers sauvages ce bois coupé sur ces Réserves sans autorisation spéciale de ce Département, non seulement perdront le bois ainsi coupé, ou acheté, mais seront passibles de l'amende et de l'emprisonnement sommaire suivant la loi.

P. M. VANKOUGHNET,

Com. des Terres de la Couronne,
Surintendant en chef des affaires des Sauvages.
Département des Terres de la Couronne,
Des Bois et Forêts,
Québec, 11 novembre 1861.—16 déc.



DEPARTEMENT

DES

TERRES

DE LA

COURONNE.

QUEBEC, 10 décembre 1861.

A VIS

EST PAR LE PRESENT DONNÉ,

QUE

S. DRAPEAU, ECR.,

AGENT

POUR

L'Etablissement des Terres

SUR LES CHEMINS

ELGIN ET TACHE,

Est maintenant autorisé à faire des

Octrois Gratuits

DE

CENT ACRES

SUR LE

Chemin Taché,

DANS LES

Townships de GAR-
NEAU, LAFONTAINE et
CHAPAIS.

ANDREW RUSSELL,

Assistant-Commissaire.

16 décembre 1861.